

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 10 juin 2013

Convocation du : 3 juin 2013

**Objet : TOURISME
Massif de Céüze.**

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Marc Rosenstiel

Etaient présents : M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois
Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Président Michel Mescle et le Vice-Président Jean-Louis Pelloux après l'exposé des conclusions de l'étude opérationnelle du massif de Céüze, invitent le conseil communautaire à délibérer sur l'opportunité de conduire l'inventaire faune/ flore, étape préalable avant toute intervention sur le massif.

Ils attirent l'attention sur la prise en compte nécessaire du calendrier et du rythme des saisons afin de ne pas perdre une année faute d'avoir collecté en temps voulu les informations sur la faune et la flore présente sur le massif.

Cette étude a été évaluée à environ 10 000 € HT soit 11 960 € TTC, arrondi à 12 000 € TTC.

Après en avoir débattu, considérant l'intérêt du projet de développement du massif de Céüze, le conseil communautaire autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région, le charge des démarches administratives correspondantes.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De79_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2013
Publication : 17/06/2013

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

